

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 SEPTEMBRE 2018**

L'an deux mille dix huit et le vingt Septembre à dix huit heures trente, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis en Mairie.

ORDRE du JOUR :

- I – DÉLIBÉRATIONS A PRENDRE
- II – QUESTIONS DIVERSES

La séance a été publique.

Présents : MM. FERNANDEZ, CADALEN, ANDRÉ, BURLET, FERRARI, NOURET, RIGAL.
MMES BLATTES, CÈBE, CADAUX.

Absents excusés : MM. FAURÉ, LECUYER, TRANIER. MMES BOUSSIÈRE, RAYNAUD.

Secrétaire de séance : MME CÈBE.

En début de séance, Monsieur le Maire invite un parent d'élève à assister à la séance du Conseil Municipal concernant sa demande d'un menu adapté à la cantine pour convenances personnelles. Monsieur le Maire rappelle la position du Conseil Municipal à ce sujet. En l'occurrence, que la seule adaptation de repas prise en compte est celle dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) pour raisons médicales (cf art. 6 du règlement de cantine et garderie). Le Conseil réitère sa position de ne pas déroger à cette règle.

I – DÉLIBÉRATIONS A PRENDRE

① Vente parcelle au lieu-dit «Gaudrac»

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Mr et Mme LAU Daniel se sont portés acquéreur d'une parcelle cadastrée Section A n° 311 au lieu-dit «Gaudrac» limitrophe de la parcelle cadastrée Section A n° 314 leur appartenant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte de vendre ladite parcelle. L'acte sera rédigé par les Services de la Communauté de Communes Sor et Agoût.

② Avenant à la convention d'adhésion au service de Médecine de Prévention et de Santé au travail du Centre de Gestion de la Fonction Publique du Tarn

Le Maire indique que le Conseil d'Administration du Centre de Gestion a décidé de refondre les prestations de son service de prévention des risques professionnels à compter du 1er juillet 2018, afin d'accompagner au mieux les employeurs territoriaux sur les questions

d'hygiène, de sécurité et de prévention des risques.

Il est rappelé que l'adhésion au service de médecine préventive et de santé au travail (S.M.P.) emporte l'accès aux prestations du Service Prévention du Centre de Gestion. Or, afin d'intégrer les nouvelles modalités d'actions et de tarification de ce service, le Centre de Gestion propose la signature d'un avenant à la convention qui nous lie à lui pour l'adhésion au S.M.P., à effet au 01.07.2018. Cet avenant a pour but d'introduire dans la convention d'adhésion au S.M.P. :

- ☞ la mise en place de nouvelles prestations de réalisation ou de mise à jour «clé en main» du document unique d'évaluation des risques professionnels,
- ☞ la mise en place d'une prestation d'accompagnement à la réalisation du document unique gratuite pour les collectivités adhérentes au service de médecine préventive,
- ☞ un tarif préférentiel d'intervention du Service Prévention pour les collectivités adhérentes au S.M.P. : 400 €/jour (au lieu de 500 €/jour pour les non adhérents),
- ☞ les autres termes de la convention sont sans changement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention d'adhésion au Service de Médecine de Prévention et de santé au travail du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn, cet avenant ayant pour effet, à compter du 1^{er} Juillet 2018, de mettre à jour les prestations du Service Prévention auxquelles la qualité d'adhérent au service de médecin ouvre droit.

③ Défense extérieure contre l'incendie (DECI)

Considérant la nécessité de lister les points d'eau incendie présents sur le territoire de la commune sur lesquels portent les pouvoirs de police spéciale DECI du Maire.

Considérant la nécessité d'actualiser la base de données détenue par le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Tarn relatives aux points d'eau incendie situés sur le territoire de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de lister les Points d'Eau Incendie (PEI) relevant du pouvoir de police spéciale DECI.

④ Budget Assainissement : Emprunt court terme-crédit relais

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un projet de demande de prêt court terme-crédit relais afin de financer les travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées.

Accord du Conseil.

⑤ Attributions logements communaux

- ☞ Appartement au 4 rue de l'Église à Mr FERNANDEZ Luc et Mme MAILLOT Lucie.
- ☞ Appartement au 16bis rue de l'Église –appt A- à Mme DEREIGNAUCOURT Sabrina.

II - QUESTIONS DIVERSES

① *Camion pizzas :*

Monsieur le Maire fait part au Conseil d'une demande de stationnement d'un camion pizza le dimanche soir de 17 h à 22 h par Proxi Pizza. Accord du Conseil.

② *École : commémoration guerre 14/18 :*

Afin de commémorer le centenaire de la guerre de 14/18 le 11 Novembre, le directeur de l'école voudrait organiser un défilé des enfants en costumes d'écoliers de l'époque. Il demande une aide financière pour la fabrication des pèlerines. Accord du Conseil.

③ *Conseil Municipal des Enfants :*

- Élections : Lundi 1er Octobre à 11 h.
- 1^{ère} séance du CME : Samedi 13 Octobre à 11 h.

④ Mr CADALEN informe le Conseil d'une réflexion concernant la taxe de raccordement des égouts. Il propose que les travaux de raccordement soit effectués par une entreprise mandatée par la mairie et soit inclus dans le montant de ladite taxe. De ce fait, les contrôles de conformité des raccordements seraient simplifiés.

Séance levée à 20 h 30

***Le prochain Conseil Municipal aura lieu le :
Lundi 29 Octobre 2018 à 18 h 30.***

Le Maire,



Sylvain FERNANDEZ